

La Pratique Contractuelle

Cordemais : les cinq semaines de grève illimitée ont payé !

Nous avons bouclé notre précédent numéro la veille (10 février) de la réception par la Division Production Ingénierie Thermique (DPIT) d'EDF d'une délégation FO de Cordemais, accompagnée de représentants de la Fédération Energie et Mines Force Ouvrière.

C'était la première fois, depuis le déclenchement le 21 janvier de la grève illimitée à la centrale, que la Direction nationale acceptait d'entendre (séparément) les représentants de Force Ouvrière et de la CGT sur leur revendication d'un quota supplémentaire d'Avancements Individuels au Choix (AIC), plusieurs dizaines agents étant en retard de déroulement de carrière depuis 2009.

En conclusion de la rencontre, le directeur de la DPIT fit savoir qu'il s'engageait à régler les situations individuelles qui lui seraient remontées par le directeur de l'unité de production de Cordemais.

Mais, au cours des jours qui ont suivi, les personnels et leurs organisations syndicales FO et CGT ont vite constaté qu'ils étaient confrontés aux attermoissements de la direction locale (elle même agissant sur ordre ?), laquelle esquivaient en particulier la prise d'engagements écrits.

A l'évidence, son objectif était de jouer la montre pour user les grévistes et finalement ne pas céder aux revendications.

Mais c'était là méconnaître la détermination des agents et de leurs organisations syndicales ainsi que la force des assemblées générales convoquées chaque jour pour décider de la reconduction

de la grève en l'absence de satisfaction des revendications.

Et finalement, face à un mouvement perdurant depuis rien moins que cinq semaines, la direction, comprenant qu'elle ne gagnerait pas la guerre d'usure, a fini par accepter de répondre favorablement à la grande majorité des demandes de revalorisation lui ayant été présentées.

Dans ces conditions, l'assemblée des grévistes du 21 février a considéré que même si toutes les revendications n'étaient pas satisfaites, les avancées arrachées justifiaient la suspension du mouvement.

La "suspension" seulement à ce stade, car reste encore à voir si et comment la direction tiendra désormais les engagements qu'elle vient de prendre après y avoir été acculée. La "suspension" de la grève vaut donc en quelque sorte "suspension" d'une Epée de Damoclès dont la direction serait bien avisée de tenir compte.

Nul doute que ce qui vient d'être arraché par le rapport de force à Cordemais va être observé ... et peut-être donner des idées ... dans les autres unités d'EDF.

Et, par delà EDF, voilà qui confirme, en cette période d'austérité où le gouvernement entend dans la fonction publique ajouter au blocage de salaires celui des avancements, et où le patronat rechigne à mettre du grain à moudre sur la table dans le cadre des NAO 2014, qu'en se battant dans l'unité sur des revendications clairement identifiées, la classe ouvrière peut gagner.

Soutenus par les toubibs, les personnels du "Pôle Tête et Cou" contraignent au recul la direction du CHU

Deux services du CHU sont en grève depuis la fin janvier (et fonctionnent de ce fait avec des personnels requis) : les "pôles" "hépatogastrologie" et "tête et cou".

La crise dans ces deux services vient du fait qu'ils constituent en quelque sorte les premiers wagons de la mise en oeuvre du projet de la direction et du ministère de la santé de suppression de 500 postes dans le cadre du prochain transfert du CHU sur l'île de Nantes.

La dégradation des conditions de travail devient telle à l'hôpital que le fonctionnement en sous-effectifs permanents, en plus de provoquer les "burn-out" des personnels soignants, en vient à franchir le seuil au-delà duquel non seulement la qualité des soins est en péril, mais également la vie des patients en danger. (L'augmentation des patients pris en charge par un soignant va de 25 à 33 % selon les services.)

C'est le sens d'un courrier adressé par plusieurs praticiens à la direction, et qui, à l'initiative de FO, a fait l'objet d'une transmission à l'Agence régionale de santé ainsi qu'au Préfet.

Les auteurs soulignent et alertent : "(...) Malgré l'investissement des équipes infirmières et aides-soignantes, qui rest reconstituées par tous les médecins du Pôle, nous avons déploré l'an passé au moins

deux décès pour lesquels un retard de prise en charge dans une situation de faible effectif soignant a été souligné lors de revues de mortalité-morbidité".

Rappelant le contenu du courrier précité, FO a déclaré au comité technique d'établissement qui s'est tenu le 24 février : "FO réaffirme l'absolue nécessité de maintenir les effectifs infirmiers diplômés d'Etat et aides-soignants, et donc le ratio soignant/soignés", de jour comme de nuit, dans l'ensemble des services, et en particulier sur le "Pôle Tête et Cou".

(...) La marche forcée vers un taux d'ambulatoire à 60% (alors que dans les CHU la FHF elle-même affirme que 48% sera le maximum) ne doit pas mettre en péril la vie des patients les plus fragiles".

C'est dans ce contexte que la grève du personnel du Pôle Tête et Cou, tous grades confondus, vient de permettre une première victoire : le renfort d'une infirmière le week-end et la non-création de 4 lits supplémentaires sans affectation de moyens humains supplémentaires en proportion. Mais rien hélas pour les aides-soignantes !

A la demande entre autres de FO, un CHS-CT extraordinaire sur la dégradation exponentielle des conditions de travail aura lieu mercredi 26 février.

Initiative FO-STX / FO-SNCM pour :

- la commande de ferries au chantier naval,
- la participation majoritaire de l'Etat au capital des deux sociétés, voire leur nationalisation



De gauche à droite le 12 février, lors de la rencontre à Marseille des UD-FO des Bouches-du-Rhône et de Loire-Atlantique et des représentants FO de la SNCM et de STX :

Emmanuel Surget (STX), Hugues Loger (secrétaire des personnels sédentaires de la SNCM), Nathalie Durand-Prinborgne (STX), Patrick Hébert, Alain Comba (chargé des syndicats à UD 13), Gérard Dossetto (secrétaire général de l'UD-FO des Bouches-du-Rhône), Jean Eric Solakian (SNCM), et René Sale, chargé des unions locales et secrétaire général de l'UL d'Aix en Provence.

La déclaration commune des deux syndicats FO

Les syndicats Force Ouvrière de STX / Saint-Nazaire et de la Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM) de Marseille se sont rencontrés avec les Unions Départementales de Loire-Atlantique et des Bouches-du-Rhône ce mercredi 12 février 2014 à Marseille.

Nous avons fait le point sur la situation des deux entreprises et sur les inquiétudes pesant sur l'emploi direct et indirect, avec les conséquences économiques et sociales en découlant dans les deux départements.

Concernant la SNCM, la commande de 4 navires à gaz nécessaires à la compétitivité du plan d'affaires de la SNCM pour assurer la délégation de service public qui lui a été attribuée conjointement avec la CMN, n'est toujours pas réalisée.

Concernant les chantiers STX de St-Nazaire, nous n'avons aucune assurance quant à la construction de ces 4 navires.

Depuis des mois, nos syndicats ont été en contact avec les ministères de Messieurs Cuvillier et Montebourg. Le secrétaire général de notre Confédération, Jean-Claude Mailly, a écrit à plusieurs reprises au Premier ministre.

A ce jour nous n'avons aucune réponse à nos revendications.

Depuis des mois, nous nous battons pour préserver notre outil de travail, notre savoir-faire et nos droits.

Nous nous félicitons de la ténacité et de l'action de nos camarades FO de STX qui, malgré l'accord de compétitivité paraphé par la CFDT et la CFE-CGC, ont obtenu un accord salarial permettant de limiter à 8 semaines la variation annuelle du temps de travail, d'assurer la récupération sans condition des jours de RTT gelés pendant 3 ans, et d'arracher une amélioration d'une prime pour changement d'horaires. Avant la fin des discussions, il a également été obtenu d'accélérer les négociations annuelles.

Face à cette situation, et parce que nos sorts sont liés, nous avons pris la décision de demander à être reçus ensemble par Monsieur le Premier ministre sur nos revendications.

Il y a urgence à ce que le gouvernement prenne ses responsabilités. Il lui appartient de décider de redevenir majoritaire dans le capital de nos deux sociétés, y compris par la renationalisation de la SNCM et la nationalisation de STX. Mais quel que soit le montage financier, notre exigence est que soient garantis :

- le maintien de tous les emplois et de tous les postes,
- le maintien de nos conventions collectives et statuts,
- le maintien et la préservation de la continuité territoriale entre le continent et la Corse,

- le maintien du pavillon de Premier registre ⁽¹⁾.

Pour l'UD-FO des Bouches-du-Rhône, la solution n'est pas dans la régionalisation de la gestion de la compagnie, mais, tout comme le revendiquent la confédération Force Ouvrière et la fédération Force Ouvrière, dans la préservation du pavillon de Premier registre, seule à même de garantir les droits des salariés et les conditions de transport des passagers comme du fret contre toute forme de dumping social.

Marseille, le 12 février 2014

1) La France compte 6 "registres" d'immatriculation des navires. Le "premier registre" est celui spécifiquement réservé à la Métropole et aux Territoires d'Outre-Mer.

La lettre des sections FO de STX et de la SNCM au Premier ministre

Monsieur le Premier Ministre, Lors de leur rencontre à Marseille le mercredi 12 février courant, les syndicats FO de STX et de la SNCM ont fait le point de la situation des deux entreprises.

Comme vous le savez, nos deux sociétés sont toujours en attente de la concrétisation des commandes des nouveaux navires à gaz nécessaires à la compétitivité du plan d'affaires de la SNCM pour assurer la délégation de service public qui lui a été attribuée conjointement avec la CMN, ainsi qu'au plan de charge des chantiers STX quant à la construction de ces bateaux.

Les salariés de nos deux sociétés sont inquiets et souhaitent avoir des réponses concrètes.

C'est pourquoi nous venons vous demander de bien vouloir recevoir, dans les plus brefs délais, une délégation de nos syndicats Force Ouvrière de STX et de la SNCM et des représentants des Unions Départementales des Bouches-du-Rhône et de Loire-Atlantique.

Notre secrétaire général, Jean Claude Mailly, vous a déjà interpellé à plusieurs reprises sur cette question.

Dans l'attente de votre réponse, Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Fait à Marseille, le mercredi 12 février 2014

Pour la section FO de STX, Nathalie Durand-Primborgne, Pour la section FO de la SNCM, René Sale